



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 94295

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat individuel. L'évolution du nombre de créations d'entreprise est souvent un bon indicateur du dynamisme de notre population. En outre, lorsqu'une entreprise nouvellement créée se voit couronnée de succès, elle implique généralement une création d'emplois dans les années qui suivent. L'intégration d'enseignements optionnels expliquant les rouages de la création et de la gestion d'entreprise dans certaines filières universitaires et grandes écoles pourrait permettre de faciliter l'entrepreneuriat individuel chez les jeunes diplômés. Ces enseignements pourraient ainsi prévoir des interventions de jeunes chefs d'entreprise ayant pérennisé leurs projets, ce qui serait à même de susciter des vocations. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position en la matière. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

La présence de formations spécifiques à l'entrepreneuriat ainsi que des enseignements optionnels en création d'entreprise se manifeste déjà dans de nombreux établissements d'enseignement supérieur. Elle permet aux étudiants de tous les secteurs disciplinaires de bénéficier d'un soutien dans leur projet d'entreprise : ce qui concerne les universités, l'accès traditionnel aux professions de médecin, avocat, notaire a toujours impliqué une sensibilisation particulière à ces questions. Par ailleurs, d'autres publics de formation continue peuvent s'intégrer dans ces actions, aussi bien les enseignants que les salariés d'entreprise en reconversion. Des masters professionnels spécialisés ont été mis en place (université Lille-I), complétant l'offre des instituts d'administration des entreprises (IAE) ainsi que des diplômes d'établissement (université de Nantes, réseau CREA en Bretagne). L'enseignement optionnel se traduit par des stages d'accompagnement de projets (université Paris-IX, université Lille-I, université de technologie de Compiègne, université de Poitiers, université Lyon-III). Les instituts universitaires de technologie ont pour leur part proposé des licences professionnelles (Grenoble, Nîmes, Orléans, Quimper) ou des diplômes d'établissement (Quimper, Saint-Étienne). Ils se sont spécialisés dans des options ou des modules de formation à l'entrepreneuriat (Annecy, Le Mans, Nantes, Quimper, Toulon). Pour les écoles d'ingénieurs, l'aide à la création d'entreprise est en voie de généralisation dans les cursus classiques, et se déroule en cours de scolarité, ou en fin de cycle. Enfin, l'ensemble des écoles de commerce et gestion développe systématiquement des actions de formation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94295

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5078

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9853